

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-neuf avril deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/04/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADÉ, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Roland MALAGUISE, Dominique MARQUET, Sébastien MOREAU, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Alexandre MAZIN, Michel PARVY, Christine RIFFAUD, Jean-Claude DECOUT, Claudine LAFOREST, Camille DUODOGNON, Michelle MONDIT.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Alexandre MAZIN), Catherine CELESTIN (a donné procuration à Jean-Pierre ESTRADÉ), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Josiane ROUCHUT), Bernard DUMONT (a donné procuration à Gérard BEAUBIER), Alain FAUCHER (a donné procuration à Jean-Claude LEBLOIS), Alain GONZALES (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Xavier NOUHAUD (a donné procuration à Roger CLEDAT).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014-083 : PETITE ENFANCE – ELECTION DES REPRESENTANTS AU SIVU CADICHON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que le SIVU Cadichon, syndicat mixte fermé, gère un Relais Assistantes Maternelles multi-sites présent, entre-autres, sur deux communes de la Communauté de Communes de Noblat, à savoir : Saint-Bonnet Briance et Saint-Paul.

Conformément aux statuts du syndicat intercommunal à vocation unique Cadichon, il est nécessaire d'élire quatre représentants titulaires et deux représentants suppléants

Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

Représentants titulaires : Bernard POUSSIN, Sylvette CHADELAUD, Josiane ROUCHUT, Camille DUODOGNON

Représentants suppléants : Nicole BERGER, Marie-Claire BRISSOT

La proposition de Monsieur le Président de procéder à une élection à main levée est acceptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 33 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Elit les membres suivants comme représentants au SIVU Cadichon :

Représentants titulaires : Bernard POUSSIN, Sylvette CHADELAUD, Josiane ROUCHUT, Camille DUODOGNON

Représentants suppléants : Nicole BERGER, Marie-Claire BRISSOT

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le :
Publié ou notifié
Le

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

Acte à classer

2014-083

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2014-04-30T17-39-55.01 (MI81669666)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140429-2014-083-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : PETITE ENFANCE - ELECTION DES REPRESENTANTS
CADICHON

Date de décision : 29/04/2014



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Acte : [2014-083 représentant sivu cadichon.PDF](#)

Préparé	Date 30/04/14 à 17:39	Par LEBLOIS Jean-Claude
Transmis	Date 30/04/14 à 17:39	Par LEBLOIS Jean-Claude
Accusé de réception	Date 30/04/14 à 17:43	